

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-104
ENTRETIEN D'HIVER DU CHEMIN PRINCIPAL
DU DOMAINE TREMBLAY**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du Conseil municipal de Saint-Lucien, tenue le 14 janvier 2019 à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

Monsieur Raymond Breton,	conseiller siège no 2
Madame Maryse Joyal	conseillère siège no 3
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller siège no 5

Tous formant quorum sous la présidence de Mme Diane Bourgeois, Mairesse.

Était aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Alain St-Vincent-Rioux.

ATTENDU QUE pour donner suite à la requête des contribuables du Domaine Tremblay, afin que la Municipalité prenne en charge l'entretien d'hiver et d'été des chemins dudit domaine;

ATTENDU QUE les contribuables dudit domaine sont majoritairement consentants à ce qu'une taxe spéciale soit imposée pour les frais d'entretien des chemins du domaine;

ATTENDU QUE les propriétaires des chemins sont d'accord avec cette pratique;

ATTENDU QUE le propriétaire du chemin et les propriétaires riverains des chemins, déchargent la Municipalité de toutes responsabilités découlant de l'entretien des chemins d'hiver par un entrepreneur choisi par la Municipalité de Saint-Lucien;

ATTENDU QUE la municipalité imposera aux propriétaires du domaine 100% des coûts d'entretien par voie d'une taxe spéciale et que la répartition sera faite sur la base de part égale et uniforme de chacune des propriétés concernées;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raymond Breton, et résolu à l'unanimité des conseillers, que soit adopté le règlement numéro 2019-104 établissant l'entretien d'hiver du chemin principal du Domaine Tremblay.

Le préambule à ce règlement faisant partie intégrante dudit règlement.

Ce règlement remplace le règlement numéro 04-85.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site internet de la Municipalité.

Diane Bourgeois
Mairesse

Alain St-Vincent-Rioux
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION
PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU
PROJET DE RÈGLEMENT
ADOPTION DU RÈGLEMENT
AVIS DE PUBLICATION
ENTRÉE EN VIGUEUR

10 DÉCEMBRE 2018
10 DÉCEMBRE 2018
14 JANVIER 2019
18 JANVIER 2019
18 JANVIER 2019